



THINK TANK EUROPÉEN POUR LA SOLIDARITÉ

WORKING PAPER

COLLECTION : COHÉSION SOCIALE ET ÉCONOMIE SOCIALE

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN EUROPE

FANNY GLEIZE, SEPTEMBRE 2006

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*

Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles

Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04

Email : info@pourolsolidarite.be / www.pourolsolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Introduction

Le secteur de l'économie sociale, ou tiers secteur, est très varié en Europe. Il recouvre des réalités différentes selon l'histoire nationale de chaque pays et les réglementations internes existant entre les différents acteurs de la société. Dans un souci de compréhension de ce secteur d'activité, le réseau scientifique EMES (European Research Network)¹, financé à son origine en 1996 par l'Union européenne, permet de relier des centres de recherche et des chercheurs spécialistes des questions de l'économie sociale en Europe. Il fournit à travers ses travaux une grille de lecture transversale aux disparités européennes en ayant élaboré un certain nombre d'indicateurs de définition de l'économie sociale. Les trois familles traditionnelles de l'économie sociale (associations, coopératives et mutuelles) sont généralement reconnues comme étant des entreprises sociales répondant à 9 critères (mais il ne s'agit pas de répondre nécessairement à ces 9 critères pour être une entreprise sociale) :

- une activité de production de biens et de services ;
- un degré élevé d'autonomie ;
- une prise en charge d'un risque économique réel ;
- un minimum de travailleurs rémunérés ;
- un but explicite de servir la communauté ou les intérêts d'un groupe spécifique ;
- une initiative portée par un groupe de citoyens ;
- le principe de décision n'est pas fondé sur la propriété du capital mais sur le principe « une personne, une voix » ;
- une nature participative, c'est-à-dire de toutes les personnes concernées par l'activité ;
- une distribution limitée des profits.

Ces critères permettent de dresser un portrait englobant des principes à l'œuvre dans le secteur de l'économie sociale. Le travail réalisé par ces chercheurs européens a le mérite de nous permettre d'avoir en mémoire les éléments qui rapprochent les secteurs de l'économie sociale en Europe. Cependant, c'est un secteur complexe, où les disparités demeurent et sont parfois la cause d'un problème de structuration au niveau européen.

¹ www.emes.net

Il s'agira alors d'expliquer les différences, autant de terminologie que de développement du secteur dans les divers pays membres de l'Union européenne, afin de comprendre la pluralité des réalités que recouvre ce secteur d'activité. Des chercheurs ont par ailleurs réussi à élaborer une typologie européenne qui permet d'identifier certains modèles de l'économie sociale en Europe et ainsi de prendre un peu de recul sur la pluralité du phénomène et de la relativiser.

I. Les différentes appellations de l'économie sociale en Europe

Il existe une pluralité d'approches et de termes pour qualifier le secteur de l'économie sociale. Cela révèle la diversité des types de structures du secteur en Europe : mutuelles, coopératives, associations, charities, voluntary organisations...

En effet, dans la tradition anglo-saxonne, le secteur est qualifié de « non-profit sector », se déclinant au Royaume-Uni par exemple sous les termes de « charity sector » ou « volunteer sector ». Les structures reconnues de ce secteur sont essentiellement des associations, des organisations non gouvernementales et des fondations. L'importance de la charité privée et du bénévolat témoigne d'un fonctionnement fondé sur la non-lucrativité de ces organisations, sur la non-distribution du profit. Or, en France ou en Italie par exemple, où les coopératives sont importantes, on va préférer parler de lucrativité limitée. En effet, des organisations comme les mutuelles et les coopératives sont historiquement reconnues comme n'ayant pas pour but de maximiser le profit ; mais elles peuvent choisir soit de ne jamais redistribuer leur profit, soit de le redistribuer de façon toujours limitée. Car les coopératives ont pour but de faire se rencontrer des intérêts mutuels, de contribuer à un bien commun, de fournir un service répondant à la demande sociale d'un groupe particulier². Les termes d'« économie sociale » ou de « tiers secteur » sont ainsi préférés en France, en Belgique ou en Italie par exemple, au terme de « non-profit sector ». On déplace alors l'élément principal de définition des organisations du tiers secteur selon la terminologie anglo-saxonne : ce n'est plus le *for-profit* ou *not-for-profit* qui est ici l'élément déterminant mais davantage la distinction entre organisations capitalistes et organisations d'économie sociale³. Ainsi, le terme d'économie sociale encadre un plus grand nombre de familles d'acteurs et recouvre une réalité qui va au-delà des simples principes de non-lucrativité.

²A. Evers and J-L. Laville, *The Third Sector in Europe*, Edward Elgar Publishing Limited, UK, 2004, p. 12.

³ *Ibid.*, p.13.

II. Pour une nouvelle approche académique de l'économie sociale

La variété des familles d'acteurs en Europe a amené les chercheurs dans le champ de l'économie sociale à se positionner différemment par rapport aux recherches jusque là menées outre-Atlantique. En effet, aux États-Unis, l'approche du secteur a longtemps été une approche économique, le secteur *non-profit* étant considéré comme le résultat de l'échec du marché et de l'État. Dans cette logique, les consommateurs font un choix rationnel en ce tournant vers ce secteur face à ces échecs du marché et de l'État dans la prise en charge de leurs besoins. Les associations se sont alors traditionnellement auto-organisées pour pallier à l'absence ou aux carences de l'État, selon le principe de liberté d'association, cher à Tocqueville. Une dichotomie est extrêmement forte entre les trois secteurs que sont le secteur privé capitaliste, le service public et le secteur *non-profit*. Or le constat, entre autres, d'une plus grande mixité des ressources financières des structures de ce secteur en Europe et du principe de lucrativité limitée ont conduit les chercheurs européens à se pencher sur les processus historiques à l'œuvre en Europe, et ainsi, à élargir les études à partir d'autres disciplines que l'économie, telles que la science politique, la sociologie et l'histoire.

Aux États-Unis, la John Hopkins University a déjà élargi son approche du secteur *non-profit* dans son programme d'étude comparative de ce secteur dans 35 pays du monde à une compréhension en termes de spécificités nationales, notamment historiques et politiques⁴. Cependant, elle ne prend pas en compte les coopératives et les mutuelles, importantes en Europe, qui peuvent redistribuer du profit à leurs membres de façon limitée. Le concept de « non-profit sector » semblait alors trop étroit pour qualifier le tiers secteur en Europe⁵. Le concept européen du « tiers secteur » ne peut donc qu'être plus large que celui utilisé dans les pays où les mutuelles et les coopératives n'ont pas joué un rôle très important⁶.

Dans un contexte où les inégalités restent prégnantes et la mondialisation néolibérale semble prendre le pas sur le modèle de l'État providence, les chercheurs européens se sont alors intéressés aux changements des relations entre le secteur public, le marché et le tiers secteur, ainsi qu'entre les citoyens et l'État. Ils ont cherché

⁴ L. M. Salamon and Associates, *Global Civil Society: Dimensions of the non profit sector*, Baltimore: Center for Civil Society Studies, 1999 and 2004 (volume two). Voir sur le site: <http://www.jhu.edu/ccss/index.html>

⁵ A. Evers and J-L. Laville, *The Third Sector in Europe*, Edward Elgar Publishing Limited, UK, 2004, p. 4.

⁶ Voir notamment à ce sujet : E. Archambault, « Quatre grandes cultures associatives en Europe », pp. 10-12 et N. Cochard, « Les mots et leur sens en Europe », pp. 12-15., in « Les initiatives citoyennes en Europe », *Alternatives Économiques*, Hors Série Pratique, n°19, mai 2005.

à déterminer les facteurs historiques, juridiques, politiques et sociaux propres à chaque pays pour expliquer les variabilités parmi ces facteurs qui semblent encourager ou retarder le développement du secteur sans but lucratif. Ils ont par exemple étudié les législations nationales et régionales, le rôle des différents régimes providence et ainsi le rôle du tiers secteur dans ces changements. Les caractéristiques du tiers secteur varient d'un pays à l'autre et sont façonnées par les traditions nationales et régionales, par les conditions du développement culturel et politique. Le développement de chaque famille d'acteurs (mutuelles, coopératives et associations) diffère en fonction du cadre contextuel de l'État providence au sein duquel ces acteurs se sont formés. Ainsi une approche davantage pluraliste, à la fois économique, sociologique, politique et historique permet une véritable compréhension du secteur de l'économie sociale en Europe.

III. Du welfare mix aux différents modèles de l'économie sociale en Europe

La distinction entre un modèle plutôt anglo-saxon et un modèle européen de l'économie sociale s'est notamment développée à travers une grille de lecture construite en termes de *welfare mix*. Il s'agit d'étudier les interactions entre le secteur public, le secteur capitaliste et la société civile et de déterminer où se situe l'économie sociale entre ces trois pôles. Nous avons vu plus haut par exemple que le secteur sans but lucratif américain se substitue à l'État providence alors qu'en Europe, il le complète⁷. L'importance du financement public dans la structuration du financement des organisations de l'économie sociale en Europe occidentale en témoigne : « Presque partout les secteurs d'activité liés à l'État providence (santé, éducation, services sociaux), qui représentent entre les deux tiers et les trois quarts du secteur sans but lucratif, fonctionnent en partenariat avec les pouvoirs publics, ce qui implique un financement public prédominant. »⁸

Selon Édith Archambault⁹, on parlerait aujourd'hui davantage en Europe de « welfare society », indiquant une relation nouvelle entre l'État et la société civile, relation se déclinant sous la forme de partenariats aux combinaisons multiples. Cette société providence se mesurerait notamment à l'aune de la capacité de la société civile à prendre en charge une partie de ses besoins sociaux. L'idée serait que cette société

⁷ E. Archambault, « Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif », *RECMA*, n°282, nov. 2001, p. 77.

⁸ *Ibid.*, p. 76-77.

⁹ Édith Archambault est professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et membre du MATISSE (Modélisation appliquée Trajectoires institutionnelles Stratégies socioéconomiques), ses domaines de recherche s'axent principalement sur l'économie sociale et la comptabilité nationale.

se développe surtout là où l'État providence est le plus présent. Dans cette perspective, une typologie des modèles d'économie sociale en Europe a été élaborée, selon l'idée qu'il y aurait différentes cultures associatives en Europe, correspondant à des aires géographiques différentes et à une relation spécifique entre pouvoirs publics et structures de la société civile.

3.1. Le modèle rhénan

Le **modèle rhénan**, ou corporatiste, caractérise des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse. L'État providence y est puissant et fortement décentralisé. Les structures associatives sont quasi-publiques ou du moins en lien très étroit avec l'État, selon un principe de subsidiarité. « L'État n'intervient pas si une collectivité plus proche des gens est capable de le faire, qu'il s'agisse d'une région, d'une commune ou d'une association. »¹⁰ Les organisations du secteur de l'économie sociale sont donc souvent puissantes, anciennes, fortement institutionnalisées. Elles sont également souvent fédérées selon leur appartenance idéologique ou religieuse, et comptent davantage sur des professionnels de ce secteur que sur une grande mobilisation de bénévoles. Elles se développent principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Leur financement est majoritairement public, la participation financière des usagers au service et les dons restant faibles.

3.2. Le modèle anglo-saxon

Le **modèle anglo-saxon**, ou libéral, est plutôt caractéristique de pays comme le Royaume-Uni et l'Irlande. Il repose davantage sur des organisations volontaires, l'État providence étant déclinant. Mais cette prédominance de structures associatives et non gouvernementales repose sur un fort bénévolat lié à la tradition puritaine et à l'initiative privée charitable. Ce sont des organisations très professionnelles, notamment du fait de l'existence d'une formation universitaire spécifique et d'une sensibilisation au bénévolat intervenant assez tôt dans le système scolaire. Les organisations de ce secteur entretiennent également des relations étroites avec les collectivités locales. À l'inverse du modèle précédent, la structuration du financement est plus diversifiée, les dons et les recettes privées étant assez importants.

¹⁰ E. Archambault, « Quatre grandes cultures associatives en Europe », p. 11, in « Les initiatives citoyennes en Europe », *Alternatives Économiques*, Hors Série Pratique, n°19, mai 2005.

3.3. Le modèle scandinave

Le **modèle scandinave**, ou socio-démocrate, caractérise des pays comme la Suède, le Danemark, la Finlande et la Norvège. Les organisations de l'économie sociale y sont légères et fédérées par champs d'intervention et non en fonction de références idéologiques. La plupart d'entre elles sont au service de leurs membres et non de la collectivité. Elles sont ainsi très représentées dans les secteurs de la culture, du sport et des loisirs tandis que l'État reste très présent dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la solidarité. Ces organisations agissent souvent comme groupes de pression, notamment dans la tradition d'un syndicalisme puissant. Le bénévolat y est important et la structuration de leur financement est diversifiée, le financement public étant assez faible, mais les dons et la participation financière des usagers au service étant assez conséquents. Les fondations et les organisations non gouvernementales internationales ont tendance à s'y développer plus qu'ailleurs.

3.4. Le modèle méditerranéen

Le **modèle méditerranéen**, ou émergent, correspond au secteur de l'économie sociale en Italie, au Portugal, en Espagne et en Grèce. Il a connu un développement plus récent de ses organisations du secteur de l'économie sociale et moins important que dans le reste de l'Europe. En effet, l'instabilité politique, notamment les périodes de dictature, ainsi que les conflits entre l'Église et l'État ont amené la population à créer ses propres moyens de solidarité. Ainsi l'entraide informelle, particulièrement la solidarité familiale, est importante dans ces pays où l'on considère le développement de l'État providence comme inachevé. Cependant, les pouvoirs régionaux sont très puissants, notamment en Italie, et l'Église y a encore une grande influence. Toujours selon Édith Archambault, les ressources des organisations de ce secteur « reposent sur un financement public substantiel et des recettes privées de toute nature »¹¹ (faibles dons et peu de fondations). Enfin, ces organisations opèrent pour l'essentiel dans les champs de l'éducation et de la santé, mais également dans la réduction des inégalités locales et l'insertion, comme en Italie où les coopératives sociales de réinsertion sont particulièrement développées.

Ainsi ces modèles présentent les traits dominants en Europe du secteur de l'économie sociale. Cependant, ils restent par définition des modèles et la réalité nationale peut parfois être le résultat d'une hybridation de ces modèles. Par exemple,

¹¹ E. Archambault, « Perspective internationale sur le secteur sans but lucratif », in *Projet*, n°264, 2000, p. 77.

la France est plutôt au milieu de multiples influences, l'importance du soutien financier de l'État aux structures de l'économie sociale la rapprochant du modèle rhénan, tandis que son organisation politique très décentralisée la rapprocherait plutôt du modèle anglo-saxon.

Conclusion

Nous avons donc vu que les différences de terminologies et de caractéristiques témoignent de la richesse du secteur et de l'intérêt de l'appréhender à travers une grille de lecture plurielle, intégrant des analyses économique, politique, sociologique, juridique et historique. La présentation des disparités européennes du secteur de l'économie sociale et leur formalisation sous la forme conceptuelle de modèles ont donc eu pour but de montrer que des traits dominants de l'économie sociale peuvent être tracés. Au-delà de ses caractéristiques nationales, le secteur de l'économie sociale en Europe a donc tout intérêt, dans un contexte européen où le taux de chômage est élevé et où la société aspire à construire un modèle social européen cohérent et juste, à se coordonner et à mettre en valeur ces traits dominants et communs, porteurs d'innovation, de solidarité et de démocratie.